



Académie de Montpellier

Déclaration Liminaire CCMA du 8 Février 2024

Madame la Rectrice de l'Académie de Montpellier,
Madame la Directrice des Ressources Humaines,
Madame la Chef de la Division des établissements d'enseignement privés,
Monsieur le Doyen des inspecteurs pédagogiques régionaux,
Madame la Doyenne des IEN ET & EG
Mesdames et Messieurs membres de la CCMA,

Madame la Rectrice,

En Septembre 2022, Pap Ndiaye alors Ministre de l'Education Nationale annonçait la concrétisation d'une promesse du candidat-président Emmanuel Macron : soumettre l'augmentation salariale des enseignants à de nouvelles missions et cela avec un nom évocateur : le Pacte !

Mis en œuvre à la rentrée 2023 par Gabriel Attal, alors Ministre lui aussi et sous l'appellation plus administrative de "Part Fonctionnelle de l'Indemnité de Suivi et d'Orientation des Elèves", le Pacte entraînait petit à petit dans les mœurs de manière plus ou moins réussie et acceptée des collègues.

Commençons justement par ce 1er point : connaissons-nous en fin d'année le bilan académique de ce qui a été présenté à son lancement comme une mesure révolutionnaire ?

- Combien de parts fonctionnelles avaient initialement été attribuées à notre territoire ?
- Combien ont-été consommées ?

- Dans quels types d'établissements en particulier (collège, lycée, LP ; établissement urbains ou ruraux, aux IPS faibles ou élevés ?)

Autant de questions qui se posent et qui méritent de la part du ministère et de ses services déconcentrés une analyse fine...

De même, quelle a été la ventilation entre les différentes options proposées :

- Remplacement de Courte Durée ?
- Accompagnement des élèves ?
- Élaboration et déploiement de Projets Innovants ?

Enfin, et c'est à nos yeux le point le plus préoccupant du dispositif : quelle affectation et utilisation réelle des moyens ?

Sans rentrer dans les récentes polémiques soulevées par les difficultés de notre actuelle Ministre et commenter les conclusions du rapport sur l'utilisation des moyens publics dans un célèbre établissement privé parisien, certains retours du terrain posent question :

- les part de RCD ont-elles vocation à remplacer les collègues grévistes pour minorer artificiellement l'impact du mécontentement social au sein des établissements ?
- des contrôles sur l'utilisation des parts fonctionnelles ont-ils déjà été engagés ?
- Dans la négative, ceux-ci seront-ils prochainement mis en œuvre et sous quelle forme ?
- Les conclusions de ces contrôles (dans leurs grandes lignes) donneront-ils lieu à une information de la CCMA ?

Ainsi, vous le voyez, le Pacte et les questions qu'il engendre ne laisse pas insensible la communauté enseignante en général et le Snec-CFTC en particulier !

Dans un deuxième point, le Snec-CFTC s'inquiète de la préparation de la rentrée 2024 suite notamment aux annonces du Ministère sur la mise en place des groupes de niveaux en mathématiques et en français comme sur la nième réforme du lycée professionnel. La mise en place de ces mesures et cette réforme nécessiteraient un vrai temps de préparation et de réflexion mais malheureusement nos politiques n'ont pas conscience du travail nécessaire pour la préparation d'une rentrée sereine. Quels moyens seront donnés pour la mise en place des groupes de niveau au collège ? Quelle organisation pour le lycée professionnel ?

Nous vous remercions pour votre attention.